

INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ



LETTRE D'INFORMATIONS N° 62 – Février 2021

www.saulon.fr



EDITO

L'année que nous venons de vivre d'un point de vue politique, sanitaire, économique, restera marquée dans les annales et 2021 débute dans des conditions très particulières. Nous sommes contraints, pour l'intérêt de tous, de porter régulièrement le masque, de respecter les gestes barrières et c'est par une prise de conscience et un respect collectif des mesures sanitaires que nous arriverons à maîtriser ce virus. Nous sommes dans l'attente des décisions gouvernementales d'un éventuel re-confinement car, manifestement, l'horizon semble ne pas vouloir s'éclaircir face à la pandémie et à ces désormais « variants » qui viennent compliquer la donne. La vaccination est donc indispensable pour faire reculer l'épidémie.

Nous, élus de terrain, sommes mobilisés pour mettre en place les protocoles qui se complexifient. Face à cela, il nous faut continuer coûte que coûte car, pour nous, élus, le confinement et la rigueur ne doivent pas être des motifs à ne rien faire. Il nous faut donc continuer à avancer malgré le contexte, les restrictions budgétaires, les mesures sanitaires, le désengagement de l'État.

Les conseils municipaux et réunions de travail sont actuellement consacrés principalement au budget. Celui-ci sera marqué par les dépenses induites par le contexte sanitaire et l'incertitude sur les dotations et subventions de l'État, donc par une certaine prudence, même si notre endettement est bien maîtrisé, et sans augmentation d'impôts. Pour des raisons de contrainte de date, nous consacrerons principalement cette année aux études destinées à préparer les travaux d'importance que nous devons mener, notamment sur nos bâtiments communaux (atelier municipal, école, salle des fêtes, mairie). Nous profiterons de ce « relatif calme » pour orienter nos actions sur l'entretien du patrimoine et l'amélioration de notre cadre de vie. Nous maintiendrons notre soutien aux associations et aux bénévoles si précieux et importants pour la vitalité de notre commune et le maintien du lien social. Nos actions seront poursuivies toujours dans l'intérêt général et le souci de rassembler la population autour de projets indispensables à l'avenir du village.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur notre pays, je reste confiant dans l'avenir en ce début d'année et comme il est de tradition, je vous souhaite à tous d'avoir de grands projets. Quels mots faut-il choisir pour souhaiter l'année 2021? Nous choisirons les plus simples, même s'ils sonnent étrangement en cette période, ils sont sincères et chaleureux : « Nous vous souhaitons une année 2021 placée sous le signe de l'espérance et de la santé. »

Pascal BORTOT
Maire

NOUVEAUX ARRIVANTS ?

Faites-vous connaître !

Nouveau village, nouvelle vie . . . Nouvelles démarches à accomplir : la mairie est à votre service !

En naviguant sur le site internet de la commune, vous aurez accès à de nombreuses informations pratiques, sur les services publics, les démarches administratives, les équipements publics, l'agenda des manifestations. . .

Pour plus de précisions, l'accueil de la Mairie est à votre service et saura vous diriger vers le bon interlocuteur.

Le Maire ou l'un de ses adjoints peuvent également vous recevoir, sur rendez-vous.

Chaque année, la municipalité organise une réception pour les nouveaux Saulonnais qui sont accueillis par le Maire et le conseil municipal.

Une invitation est envoyée nominativement aux nouveaux habitants recensés lors de leur première visite en mairie.

Alors, faites-vous connaître !

Nouveaux arrivants



CONSEIL MUNICIPAL 26 JANVIER 2021

...ce qu'il faut retenir (le compte-rendu complet sur www.saulon.fr)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des frais kilométriques pour les conseillers municipaux ayant reçu délégation et ne bénéficiant pas d'indemnités.

CONVENTION SPECTACLE DE NOËL DES ECOLES Cette convention a pour but de définir la répartition des dépenses occasionnées par l'organisation de la fête destinée aux enfants des communes de Barges et Saulon-la-Chapelle.

TRAVAUX

- Les appartements rénovés du bâtiment de la longère sont terminés et leur location débute le 1er février 2021. L'adjoint aux travaux remercie une nouvelle fois les employés communaux pour le travail réalisé dans les logements.
- Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Longs Champs, une réunion a eu lieu le 13 janvier entre le cabinet Bafu, le président de l'AFUL, la mairie et l'entreprise desertot afin de déterminer, entre autre, la date de début des travaux. En raison de la composition du sol du futur lotissement et notamment les remontées de nappes, l'entreprise Veolia préconise la pose de canalisations en fonte plutôt qu'en PVC.
- Un devis de réfection est en attente pour la réfection du chemin de la Genevrière.

MANIFESTATIONS

- L'adjoint à la vie associative et communale souligne le succès rencontré lors de l'organisation des marchés de décembre et janvier. Il remercie tous les membres du comité consultatif pour leur engagement et leur travail.
- Des projets pour cet été, tels que l'organisation d'un marché à la zone de loisirs et le festival de rock sont en cours de réflexion.
- Dans le cadre du projet "Atelier jeunes", le Conseil départemental a retenu et subventionné les 4 projets proposés par la commune.

AFFAIRES SOCIALES

- L'adjointe aux affaires scolaires informe que l'opération « livraison de courses à domicile » fonctionne bien et qu'environ 3 familles bénéficient de ce service régulièrement.
- Pour des raisons économiques, la commune a décidé de changer de fournisseur de produits d'entretien.
- Cette année, la commune a distribué 115 colis aux aînés.

BUDGET

- L'adjoint aux finances fait un retour sur la réunion de travail du 23 janvier avec les élus, organisée en vue de proposer des projets pour la commune. Deux axes thématiques ont été retenus : "le cadre de vie" et "les services à la population et la solidarité". Dans la continuité, il est prévu de prioriser les actions, de les chiffrer et de les planifier. Il remercie tous les élus pour leur participation.

DIVERS

- Des travaux liés à la restauration de l'hydromorphologie du Milleraie sur les parcelles de l'ancien terrain de foot seront réalisés. Cette action vise l'amélioration de la qualité environnementale du site afin d'augmenter sa capacité de résilience vis-à-vis des effets liés au changement climatique. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune dans le cadre de la réalisation des travaux.
- Des subventions auprès du Conseil départemental de Côte d'Or ont été demandées dans le cadre de la rénovation des marches intérieures de l'église.
- M. le Maire informe les conseillers de la renonciation de la commune à l'acquisition des bâtiments proposée par M. Guy MARET.





S'inscrire sur les listes électorales

Quelles conditions pour voter?

Vous pouvez voter si vous remplissez les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de vos droits civils et politiques.

Quelles mesures sanitaires face au COVID-19 ?

Mutualisation des bureaux de vote, recours plus facile aux procurations, campagne audiovisuelle... Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour les deux scrutins reportés au mois de juin.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter

Deux façons de s'inscrire : sur Internet ou en mairie

1 Inscriptions sur Service-Public.fr

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales par Internet avec <https://www.service-public.fr/>

L'inscription est plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

La démarche à suivre est très simple, gratuite et entièrement sécurisée :

Il suffit de créer son compte en quelques clics sur <https://www.service-public.fr/>

Vous pourrez ensuite accéder à "Inscription sur les listes électorales" et remplir le formulaire.

Afin de procéder à l'inscription sur les listes électorales, il est nécessaire de numériser les pièces justificatives suivantes :

- Un titre d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport valides ou périmés depuis moins de cinq ans.
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois établi à vos noms et prénoms**, de préférence : facture d'électricité, de gaz, de téléphone, bulletin de salaire, titre de pension, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite.

2 Inscriptions en mairie

Vous pouvez vous inscrire aux heures d'ouverture de la mairie muni des pièces suivantes :

- Un titre d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport valides ou périmés depuis moins de cinq ans.
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois établi à vos noms et prénoms**, de préférence : facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, bulletin de salaire, titre de pension, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite.



Elections régionales et départementales 2021

Les élections régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu en juin 2021, en même temps que les élections départementales afin de renouveler les 17 conseils régionaux de la France. Initialement prévu en mars 2021, le scrutin est reporté de plusieurs mois en raison de la pandémie de Covid-19.



La station illiwap de Saulon-la-Chapelle a dépassé le cap des 260 abonnés !

Cette plateforme d'information et d'alerte citoyenne vous permet d'être tenu informé en temps réel. illiwap est Français, entièrement gratuit et sans publicité. Sans inscription et sans collecte de données personnelles. illiwap respecte la vie privée des utilisateurs. Pour recevoir les alertes et infos de votre commune : **téléchargez illiwap** ! (Vous pouvez retrouver le « fil info » illiwap sur le site internet de la commune)

INCIVILITÉS STOP



INFOS Pratiques

En raison de la mise en place du couvre-feu à 18 h, le secrétariat de mairie ferme à 17 h 30 au lieu de 19 h les mardi et jeudi

AGENDA

- Samedi 6 mars - 15 h à 17 h 30**
Marché - Parking salle des fêtes
- Lundi 8 mars - 18 h 30**
Conseil municipal - Salle des fêtes
- Mardi 30 mars et mardi 6 avril - 19 h**
Conseil communautaire - Nuits-St-Georges
- Samedi 13 mars - 10 h à 12 h**
Permanence Avocat - Mairie
- Samedi 3 avril - 15 h à 17 h 30**
Marché - Parking salle des fêtes

 **SECRÉTARIAT DE MAIRIE**
8 Rue du Foyer
21910 SAULON-LA-CHAPELLE

 **Horaires d'ouverture au public**
Mardi et jeudi : 14 h-19 h
Mercredi : 9 h-12 h
Vendredi : 14 h-17 h

 Tél : 03.80.79.14.30
Fax : 03.80.79.14.31

 accueil.mairie@saulon.fr